

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LE CARREFOUR COMMUNAUTAIRE BEAUSOLEIL INC.	Numéro de permis 1158016	Date d'inspection Le 01 mai 2024	
Nom de l'établissement Les Mini-Michis		Numéro de téléphone (506) 627-4125	
Adresse 300 Beaverbrook Road Miramichi NB E1V 1A1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	10 mai 2024	
Commentaires :			
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	02 mai 2024	
Commentaires :			
33(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu extérieure qui sont variés et en quantité suffisante pour le nombre d'enfants qui y sont bénéficiaires de services et leur âge.	33(1)	02 mai 2024	
Commentaires :			

<p>Commentaires généraux</p> <ul style="list-style-type: none"> -Visite à l'établissement pour une inspection de surveillance impromptue -Ratio est respecté durant la visite -L'orientation des enfants est faite de façon positive et constructive -Les jeux extérieurs se font deux fois par jour, si les conditions météorologiques le permettent -Le dîner ainsi que la collation sont servis aux enfants à des heures reconnues. -Le temps désigné aux siestes est adapté et répond aux besoins des enfants -L'environnement extérieur est sécuritaire et muni de barrières qui se referment à l'aide d'un loquet. -Le matériel offert aux enfants dans la zone de jeu extérieur est en quantité suffisante dans le parc #1, du matériel de jeu doit être ajouté dans le parc #2. -Les aires de jeux extérieurs offrent plus d'une surface pour permettre différents types d'activité ajustée au niveau d'âge des enfants. -La terre autour du drain pluvial dans la zone de jeu extérieur des nourrissons s'est affaissée. Les petits s'y accrochent et tombent facilement lorsqu'ils jouent à l'extérieur. Un ajout de terre est nécessaire pour que le sol autour du drain soit le plus égal possible pour permettre aux nourrissons de jouer de façon sécuritaire. Un plan

Commentaires généraux

fut établi auprès de la direction pour que le terrain de jeu soit sécuritaire jusqu'à ce que le terrain soit réparé. Une photo sera envoyée dès qu'il y aura correction.

- L'aire de jeu extérieure destinée aux enfants en bas âge est séparée

- Une nouvelle employée va faire son cours de premiers soins demain (le 2 mai 2024). Les mesures nécessaires ont été prises au sein de l'établissement jusqu'à l'obtention du certificat. Le certificat sera envoyé par courriel une fois obtenu.

- Discussion auprès de la directrice de l'usage des annexes 11 -Formulaire de signalement de maladie possible ainsi que l'annexe 12 – Formulaire de réintégration après exclusion et l'annexe 13 – Avis de présence d'une maladie.

- Une lecture de l'annexe 14 – Rôle du parent, dans la gestion des maladies sera fait pour valider que l'information qui s'y retrouve est également dans le manuel de l'exploitant

- Aucun produit nettoyant ne fut retrouvé à la portée des enfants durant la visite. Les produits toxiques-nettoyants étaient barrés sous clé.

Observations: Tous les groupes sont allés jouer dehors en matinée et également en fin d'après-midi. Des activités de peinture ont été faites dans la majorité des groupes, des cadeaux de la fête des Mères ont été concoctés. Les collations et dîners furent servis, les plus jeunes ont fait la sieste. De la documentation est retrouvée dans les locaux démontrant les intérêts et succès des enfants.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 01 mai 2024

Date

original signé par

Alda Poirier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 01 mai 2024

Date